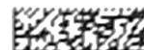


RELEVÉ DES OPERATIONS

DECEMBRE 2024

D 15 50/23 15/21 5730 015470701 856 COP 23 FB FB



N° compte : 26151 Date : 31.12.2024
N° relevé : 334695 Page : 1

GAEC FERRIERES
FERRIERES
46700 SERIGNAC

Votre correspondant :

REMI GACHEDOIT
05.53.84.88.90
CONTACT@AGRI.FERRELLIA

Du Lundi au Vendredi
8h30 à 12h30
13h30 à 17h00

DATE D'OPERATION	LIBELLE D'OPERATION	DEBIT	CREDIT	DATE D'ECHÉANCE
	Ancien solde	31,80		
13.12.24	PRELEVEMENT BANQUE 55412		31,80	31.12.24
31.12.24	NOTRE FACTURE TERRES DU SUD 900301	211,40		31.01.25
31.12.24	NOTRE FACTURE CARRE VERT 450454	22,49		31.01.25
Total des opérations		265,69	31,80	
Nouveau solde		233,89		

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix principal et intérêts et ne sera ni enté ni annulé qu'après encaissement effectif du prix. Le paiement de nos factures est dû à 30 jours fin de mois suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraîne le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 5 fois le taux de l'intérêt légal par an. Cette pénalité s'ajoute au montant dû sans aucune déduction. Pour tout retard de paiement au-delà de 2 dates d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers s'ajouteront au montant dû. Les 10% par mois seront complétés et majorés d'une majoration de 10% par mois. En cas de litige, l'arbitrage de compétence est fixé au Tribunal de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Coupon à joindre à votre règlement
TERRES DU SUD
GAEC FERRIERES
N° compte : 26151

Montants à régler par échéance

233,89 31.01.25

Règlements à déduire par échéance
(Sous réserve d'encaissement)